



Vous souhaitez en savoir plus sur cet appel à projet ?
Vous êtes intéressés pour déposer votre candidature ?

Renseignez-vous auprès du technicien / de la technicienne agri-environnement de votre massif ou de la coordinatrice du projet pour obtenir le cahier des charges et le dossier de candidature, et pour toutes questions relatives à ce sujet.

Les techniciens agri-environnements de vos massifs :

Causses-Gorges : Hervé PICQ – 04 66 65 75 29 / 06 77 97 66 51

Mont Lozère : Pierre GUENIOT – 04 66 61 28 26 / 06 81 60 25 99

Aigoual : Charlotte SVAHN – 04 67 81 56 38 / 06 99 76 80 94

Vallées Cévenoles : Charlotte MONTAGNY – 06 79 95 33 19 (ou Viviane de Montaigne : 04 66 49 53 42)

La coordinatrice de l'appel à projet :

Tifenn PEDRON, chargée de mission apiculture et pollinisateurs
 tifenn.pedron@cevennes-parcnational.fr, 04 66 49 53 23

Cet appel à projets s'inscrit dans un programme porté par l'EP PNC, visant à mettre en place collectivement des pratiques favorables aux pollinisateurs sur le territoire. Ce programme est financé par le FEDER (50%), le CGET (20%), la Région Occitanie (6%) et l'EP PNC (24%).

Appel à projet « Plantons des haies mellifères »

Le Parc national des Cévennes lance un appel à projets pour la plantation de haies. Cet appel à projets s'adresse aux agriculteurs exploitant des parcelles sur la zone cœur ou dans l'aire d'adhésion du Parc national.

Pourquoi planter des haies ?

- **Les haies présentent de multiples intérêts pour les terres agricoles** : lutte contre l'érosion des sols, protection des cultures face au vent, ombrage pour le bétail, maintien de la qualité de l'eau, culture d'arbres fruitiers ;
- Elles sont des éléments clés pour **l'atténuation des effets du changement climatique** : leur système racinaire dense et profond régule les épisodes extrêmes (inondations et sécheresses) par un captage et une restitution lente de l'eau ;
- Suivant les essences plantées, elles peuvent **augmenter et diversifier les ressources en nectar et en pollen** disponibles pour les pollinisateurs.

L'appel à projets est ouvert jusqu'au 15 février 2021
 pour des plantations prévues fin 2021- début 2022.



Parc national des Cévennes
 6 bis place du Palais • 48400 Florac-Trois-Rivières
 Tél. +33 (0)4 66 49 53 00 • Fax: +33 (0)4 66 49 53 02
 www.cevennes-parcnational.fr • info@cevennes-parcnational.fr



Les fournitures et services pris en charge

Pour les projets retenus, seront financés à 100 % :

- **les plants** (cf liste des d'essences financées),
- **les protections** (gainés et piquets),
- **un paillage** 100% biodégradable,
- **une assistance technique** de la conception à la plantation,
- **des journées collectives** de conseil technique.

La plantation sera réalisée par le porteur de projet.
Des chantiers collectifs pourront être organisés avec l'aide du Parc national et de ses partenaires.



Le choix des essences

La liste de plants d'arbres et d'arbustes disponibles est la suivante :

Alisier blanc	Sureau noir	Erable champêtre
Amélanchier	Tilleul à grandes feuilles	Erable sycomore
Aubépine à un style	Nerprun purgatif	Frêne commun
Cognassier	Pommier sauvage	Houx
Fusain d'Europe	Cerisier de Ste Lucie	Poirier sauvage
Noisetier	Chèvrefeuille des bois	Rosier des chiens
Merisier	Cornouiller mâle	Sorbier des Oiseleurs
Saule Marsault	Cornouiller sanguin	

Il s'agit là d'un panel d'une vingtaine d'essences locales adaptées aux différents sols (calcaire, granite et schiste), alternant arbres et arbustes. La plupart présente un intérêt pour le nectar ou le pollen, et des floraisons échelonnées afin d'étaler la durée de présence des fleurs pour les butineurs.

Dans cette opération, le Parc national soutient la filière d'arbres et d'arbustes labellisée « Végétal local », qui garantit un approvisionnement en végétaux issus du milieu naturel local et porteurs d'une large diversité génétique.



La protection des plants et le paillage

Les protections proposées pour chaque plant sont une gaine individuelle (hauteur 120 cm, diamètre 20 cm) et deux piquets (hauteur 150 cm).

Le paillage est 100% biodégradable en rouleau ou en dalles individuelles.

Si des protections complémentaires doivent être apportées, les frais supplémentaires seront à la charge du porteur de projet (exemple : des clôtures pour protéger le linéaire du bétail ou une palissade pour protéger les jeunes plants les 1ères années dans des zones très ventées).



Les critères de sélection

Les projets de plantations doivent répondre aux critères suivants :

- Linéaire compris entre **100 mètres et 2 km** ;
- **Minimum de 6 essences** présentes en proportions équilibrées, parmi la liste définie ;
- **Cohérence** entre les essences sélectionnées et le terrain ;
- **Prise en compte des propriétés du sol** dans le choix de localisation de la haie ;
- **Absence de traitements phytosanitaires** sur 25 mètres de part et d'autre de la haie*
- **Prise en compte de l'intégration paysagère** de la future haie.

**Une haie mellifère, attirant les pollinisateurs, risque de devenir un « piège à insectes » si l'on y applique des produits biocides !*



La validation des projets et l'accompagnement technique

Lors du dépôt de candidature, il n'est pas nécessaire de déposer un projet abouti. L'attention sera davantage portée sur les motivations du candidat et aux enjeux de la future haie sur l'exploitation.

A la réception de ces éléments, des échanges débiteront entre le candidat, le Parc et ses partenaires techniques. La finalisation du projet se fera en bonne concertation. Le porteur et les techniciens discuteront notamment du lieu d'implantation et du choix des essences.

A l'issue des discussions, les projets validés dans le cadre de ce financement bénéficieront d'un accompagnement technique : conseils pour la mise en place du chantier de plantation, remise d'un plan de gestion pour l'entretien de la future haie et journées techniques collectives.

Partenaires techniques :

